sorbiers

CCAS

PROCES-VERBAL

REUNION CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S

Du 23 janvier 2025

Le **23 janvier 2025 à 18h**, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni salle de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Dominique BERNAT, Vice-Présidente du CCAS.

Nombre de membres : 15

Date de convocation : 13 janvier 2025

PRESENTS : Dominique BERNAT - Mylène CHARLES-KORZENIOWSKI - Adeline DELMAS - Myriam PALABOST (secours populaire) - Philippe GILBERTAS (UDAF) - Viviane NEEL - Marie-Josèphe MANDON (vie libre) - Alain FAYOLLE (ST Vincent de Paul) - Marie-Thérèse SEON (secours catholique)

ABSENTS EXCUSES : Marie-Christine THIVANT - Anne BAZUS (ADMR) - Jacques VALENTIN - Mireille GILBERTAS - Monique JOASSARD - Monique ROBERT (Un toit pas sans toi)

PROCURATION : Marie-Christine THIVANT à Dominique BERNAT - Anne BAZUS (ADMR) à Alain FAYOLLE (ST Vincent de Paul) - Jacques VALENTIN à Viviane NEEL - Mireille GILBERTAS à Mylène CHARLES-KORZENIOWSKI - Monique JOASSARD à Marie-Josèphe MANDON (vie libre) - Monique ROBERT (Un toit pas sans toi) à Marie-Thérèse SEON (secours catholique)

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mylène CHARLES-KORZENIOWSKI

****

1) Epicerie sociale
2) Aides Loisirs
3) Aides aux activités annuelles culturelles et sportives
4) Aides facultatives
5) Chèques taxi
6) Etude des demandes de subventions annuelles 2025
7) Convention de prestation d'analyse de la pratique
8) Charte de bonnes pratiques pour la récupération des produits sur la plateforme logistique XPO
9) Informations diverses

Le procès-verbal du conseil d'administration du 19 décembre 2024 est **adopté à l'unanimité**.

Monsieur BERNAT présente une nouvelle domiciliation ayant fait l'objet de la décision n° 2025-01 du 17 janvier 2025 relative à la délivrance d'une élection de domicile.

1) Epicerie sociale

6 demandes de renouvellement, 1 nouvelle demande, 1 fin de droits.

2) Aides Loisirs

Les membres du Conseil d'administration **approuvent à l'unanimité** les 3 demandes d'aides loisirs.

3) Aides aux activités annuelles culturelles et sportives

Les membres du Conseil d'administration **approuvent à l'unanimité** la demande d'aide aux activités annuelles culturelles et sportives.

4) Aides Facultatives

Monsieur Fayolle de l'association St Vincent de Paul propose que l'association prenne en charge la demande d'aide facultative.

5) Chèques taxi

Les membres du conseil d'administration du CCAS **accordent** les 44 demandes de chèques taxi.

6) Etude des demandes de subventions annuelles 2025

M. BERNAT présente les demandes de subvention des associations pour 2025 pour un montant de 8800 euros. Il est rappelé qu'en 2024, le montant des subventions attribuées était de 4400 euros. Le budget 2025 alloué aux subventions est de 5000 euros.

Les membres du conseil d'administration n'attribuent pas de subvention à l'association St Vincent de Paul car un camion ainsi qu'un agent leur est mis à disposition.

Les membres du conseil d'administration **approuvent à l'unanimité** les montants de subventions attribués aux associations pour l'année 2025 suivants :

Bénéficiaires	Demandes 2025	Montants votés par les membres du conseil d'administration
VISITEURS DE PRISONS	Pas de demande	- €
VIE LIBRE	500 €	500 €
UN TOIT PAS	1 000 €	800 €
SOS AMITIE	Pas de demande	- €
SOS VIOLENCE	Pas de demande	- €
SECOURS POPULAIRE	500 €	350 €
SECOURS CATHOLIQUE	350 €	350 €
SAINT VINCENT PAUL	1 000 €	- €
RESTOS DU CŒUR	800 €	500 €
FRANCE ALZHEIMER	Pas de demande	- €
EURECAH	1 500 €	500 €
BIBLIOTHEQUE DES MALADES	150 €	100 €
BANQUE ALIMENTAIRE	dossier déposé sans montant	500 €
ESCAL	1 000 €	500 €
VERT'AUTIS	2 000 €	500 €
AIMCP Loire	Pas de demande	- €
ADAPEI DE LA LOIRE	Pas de demande	- €
TOTAL	**8 800 €**	**4 600 €**

7) Convention de prestation d'analyse de la pratique

L'UDCCAS a financé de mars 2022 à mars 2024 des séances d'Analyse de la Pratique Professionnelle pour les agents administratifs et les travailleurs sociaux des CCAS volontaires.
Ce financement arrivant à son terme, il est proposé aux CCAS participants de financer ces séances afin de les maintenir.
L'analyse de la pratique est un espace d'échanges afin que chaque participant puisse se ressourcer en analysant des situations amenées par les membres du groupe.
Les séances d'une durée de 3 heures auront lieu une fois par mois.
Il est proposé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir approuver la convention avec Mme DESSIMOND, psychologue clinicienne. La convention vaudra pour la période du 01/04/2025 au 30/03/2026 avec un coût de 259.09 € TTC par participant.

Les membres du conseil d'administration du CCAS **approuvent** la convention à l'unanimité.

8) Charte de bonnes pratiques pour la récupération des produits sur la plateforme logistique XPO

Le projet P2L (Points Locaux de Livraison), mené en partenariat avec le GESRA et les épiceries sociales de la Loire, vise à améliorer l'approvisionnement des structures tout en garantissant une équité territoriale. Grâce à des livraisons mutualisées, ce dispositif permet une meilleure répartition des produits et réduit les charges logistiques des épiceries. Le financement repose sur un système équilibré associant un forfait annuel, une cotisation couvrant les coûts fixes, et un coût par enlèvement pour les frais variables (carburant, entretien, etc.).

Le point de livraison centralisé a été mis en place à Andrézieux-Bouthéon, il s'agit de la plateforme logistique XPO et va permettre à chaque structure de récupérer ses produits et de réduire les frais de transport.

Pour notre épicerie, une organisation mensuelle a été définie avec les services techniques afin de simplifier les opérations logistiques :

- 8h : Les services techniques récupèrent les produits au P2L et les livrent à l'épicerie vers 9h, avec l'aide d'une équipe de bénévoles pour le déchargement.
- 10h : Les services techniques, accompagnés d'un bénévole, partent chercher la commande Carrefour pendant que les autres bénévoles rangent les produits du P2L.
- Fin de matinée : les 2 commandes sont livrées, déchargée et rangée.

Ce projet renforce la coopération entre les épiceries sociales de la Loire, tout en offrant un accès simplifié, efficace et optimisé aux ressources nécessaires, pour maximiser leur impact social sur les territoires.

Il est proposé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir approuver la charte de bonnes pratiques pour la récupération des produits sur le plateforme logistique XPO.

Les membres du conseil d'administration du CCAS **approuvent** la charte à l'unanimité.

9) Informations diverses

- **Repas des séniors du 2 mars 2025 :**
  - Membres du conseil d'administration présents aux permanences :
    - Jeudi 6 février de 14h à 16h au club des heureux de vivre : Mme Joassard et Mme Mandon
    - Samedi 8 février de 10h à 12h à la Mairie : Mme Néel et Mme Palabost
    - Mardi 11 février de 16h à 18h au cercle St Isidore : Mme Néel et Mme Gilbertas
    - Samedi 15 février de 10h à 12h : Monsieur Bernat

  - Membres du conseil d'administration présents au repas des séniors du 2 mars :
  Mme Néel, Mme Mandon, Mme Gilbertas, M. Fayolle, M. Bernat, Mme Palabost (au début), M. Gilbertas (à la fin).
  - Mme Néel s'occupe des fleurs à offrir aux séniors
  - Capacité maximale de la salle : 240 personnes

- **Logement d'urgence** : Il est actuellement occupé par l'intermédiaire de l'association « Un toit pas sans toi » et sera libéré le 14/02/2025 car la famille a trouvé un logement via le Toit Forézien.

- **Cinéma – La Talaudière :** Monsieur Bernat informe les membres du conseil d'administration que des séances de cinéma pour les séniors et les personnes porteuses de handicap devraient se mettre en place à La Talaudière de mars à juillet 2025 à hauteur d'une séance par mois.
  Les modalités restent à définir. Il sera proposé lors d'une prochaine séance du conseil d'administration une prise en charge partielle du montant des séances. Il est aussi envisagé d'utiliser le minibus municipal pour emmener les personnes qui auraient des problèmes de mobilité.

Fin de la séance à 19h30

Prochaine réunion le 20 février 2025

La Présidente,
Marie-Christine THIVANT

La secrétaire de séance,
Mylène CHARLES-KORZENIOWSKI